



AIDE À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UN VEHICULE PEU POLLUANT pour les personnes physiques

Je mets un vieux véhicule au rebut et je le remplace par un véhicule motorisé

Avant d'envoyer mon dossier, je vérifie que j'ai bien joint tous les documents demandés.

Le dossier est à adresser avec preuve de dépôt, à

« Métropole Rouen Normandie – Opération ZFE-m – Le 108 – 108 allée François Mitterrand –
CS 50589 – 76006 ROUEN Cedex »

Identification du demandeur

NOM (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse (obligatoire)

Code Postal (obligatoire)

Commune (obligatoire)

Tél. (obligatoire)

E-mail (si possible)

Revenu Fiscal de Référence

Nombre de parts fiscales

Je joins :

- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois
- L'avis complet d'imposition ou de non-imposition de l'année précédant l'acquisition du nouveau véhicule
- Un relevé d'identité bancaire ou postale au nom du demandeur

Identification du véhicule mis au rebut

Pour les particuliers soutenus par le dispositif d'aide, le véhicule à détruire doit être un utilitaire léger, une voiture, un véhicule automoteur spécialisé pour un handicap (VASP-Handicap) ou un deux roues, tricycle ou quadricycle motorisé de Crit'Air 3, 4, 5 ou non classé. Le véhicule doit appartenir au demandeur depuis au moins un an.

Immatriculation

Date de 1^{ère} mise en circulation

Date du certificat d'immatriculation

Genre national (voiture, utilitaire léger ...)

Energie (Essence, Gazole)

Niveau Vignette Crit'Air

Je joins :

- Une copie du certificat d'immatriculation
- Le certificat de situation administrative (certificat de non-gage)
- Une copie du certificat d'assurance au moment de la prise en charge du véhicule pour destruction
- Le certificat de prise en charge du véhicule pour destruction (CERFA 14365)

./..

Identification du véhicule de remplacement

Les véhicules faisant l'objet d'une aide de la Métropole via ce formulaire peuvent être : un utilitaire léger, une voiture, un véhicule automoteur spécialisé pour un handicap (VASP-Handicap) ou un deux roues, tricycle ou quadricycle motorisé.

| | |
|---|--|
| Immatriculation | Date de 1 ^{ère} mise en circulation |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Date du certificat d'immatriculation | Genre national (voiture, utilitaire léger ...) |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Energie (champ P3 sur le certificat d'immatriculation) | Niveau Vignette Crit'Air |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Taux d'émission de CO ₂ (champ V7 sur le certificat d'immatriculation) | Mode d'acquisition (achat / location) |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Type d'acquisition (neuf / occasion) | Coût d'acquisition (€) |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Je joins :

- Une copie du certificat d'immatriculation définitif ou provisoire
- Une photo de la vignette Crit'Air ou l'attestation de certificat de qualité de l'air (www.certificat-air.gour.fr)
- Une copie complète de la facture ou du contrat de location

Aides perçues ou à percevoir

Indiquez ci-dessous le montant des aides perçues ou à percevoir de l'État

| | | |
|-----------------------|-------|---|
| Bonus Écologique | _____ | € |
| Prime à la Conversion | _____ | € |
| Surprime ZFE | _____ | € |
| TOTAL | _____ | € |

En cas d'un montant égal à zéro, vous vous engagez à ne pas demander ultérieurement les aides de l'État.

Je m'engage sur l'honneur :

- À avoir pris connaissance du « Règlement d'attribution d'une aide financière pour les personnes physiques » et d'en respecter les conditions.
- À certifier les montants indiqués des aides perçues ou à percevoir auprès de divers organismes pour le remplacement des véhicules ou de leur rétrofit.
- À ne pas revendre le véhicule, le céder ou modifier le cas échéant le contrat de location, dans les 24 mois suivant son acquisition, et à fournir la preuve, à toute demande de la Métropole Rouen Normandie, du respect de cette règle.

Fait à _____, le _____

Signature

Les données recueillies par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique conformément au cadre juridique en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (Règlement (UE) sur la protection des données du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018 dit RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Elles sont exploitées par les services habilités de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'aide financière pour les personnes morales dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole. Les données sont conservées pour la durée de la mise en œuvre du dispositif puis archivées.